



Emballages primaires potentiellement dangereux

Emballages primaires potentiellement dangereux

Sont ici visés : les emballages (primaires) pouvant être contaminés par les produits qu'ils contiennent, lesquels produits peuvent engendrer des déchets dangereux au sens de l'article 2 de la Décision 2000/532/CE.

Pour déterminer si vos emballages sont concernés par cette description, vous pouvez consulter la Décision 2000/532/CE dans sa version coordonnée sur internet :

- Rendez-vous sur le site: <http://eur-lex.europa.eu/>
- Choisissez le français comme langue
- Cliquez sur « RECHERCHE SIMPLE » et vous arrivez sur une page de recherche
- Cliquez sur texte consolidé (sous **recherche par numéro de document**):
 - à **choisissez un type de document**, optez pour « Décision »
 - pour **l'année**, indiquez « 2000 »,
 - pour le **numéro**, écrivez « 532 »,
- Vous venez de trouver Décision 2000/532/CE en format PDF.
- Vous remarquerez que l'article 2 de la Décision renvoie à l'annexe III de la Directive 91/689/CEE; pour obtenir cette Directive, retournez à la page de début «Nouvelle recherche » et cliquez à nouveau sur texte consolidé (sous **recherche par numéro de document**)
 - à **choisissez un type de document**, optez pour « Directive »
 - pour **l'année**, indiquez « 1991 »,
 - pour le **numéro**, écrivez « 689 »,
- Vous avez trouvé la Directive 91/689/CE, telle qu'actuellement en vigueur ; vous ouvrez le document en format PDF.